

Nos maisons de retraite impayables demain ?

Le loyer mensuel moyen d'une chambre dans une maison de repos n'arrête pas d'augmenter. Pour beaucoup de personnes âgées, la pension légale ne suffit plus à payer la facture.

Dans un monde idéal, la plupart des personnes âgées souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible. Mais voilà, le monde idéal n'existe pas et la maison de repos ou séniorie est souvent la seule solution quand on ne parvient plus à s'en sortir tout seul. Encore faut-il en avoir les moyens, puisque le prix d'une chambre ou d'un lit coûte de plus en plus cher dans ce genre d'institution.

Dans ce secteur régionalisé, c'est en Wallonie que les places sont les moins chères : 1.143 euros par mois en moyenne. Il faut compter 200 euros de plus à Bruxelles et 360 de plus en Flandre, où la moyenne dépasse les 1.500 euros par mois. Le problème au nord du pays est encore plus criant depuis que le gouvernement flamand a gelé pour un milliard de subsides en 2015.

Dans bien des cas, la pension légale moyenne (1.200 euros) ne suffit donc plus. D'après la dernière enquête de Test-Achats sur le sujet réalisée en 2013, le coût d'un hébergement en maison de repos dépasse les revenus mensuels pour 60 % des résidents. Il faut donc de sérieux revenus complémentaires pour pouvoir se payer une place dans une maison de repos ou séniorie.

Quand on voit le nombre de places disponibles et l'accroissement de l'espérance de vie, on peut se demander s'il y aura suffisamment de place pour tout le monde dans les prochaines années. Il n'y en a déjà pas assez aujourd'hui puisque le temps d'attente moyen est de sept mois.

Un loyer en maison de repos dépasse les revenus mensuels pour 60 % des résidents

D'après la même enquête de Test-Achats, certains doivent parfois attendre plus d'un an pour trouver une place... C'est en Wallonie que les délais sont les plus courts : 4,5 mois en moyenne. Avec 49.500 lits, la Wallonie arrive à un lit de maison de repos pour 15 personnes de plus de 65 ans. Ce chiffre n'avait pas augmenté depuis 1997. Il y en a eu 568 de plus en 2012 et 317 en 2013. L'objectif reste d'obtenir 6.000 lits de plus d'ici à 2023.

Car la Belgique, comme la plupart des pays d'Europe, se retrouve face à un enjeu de taille : le vieillissement de la population. En 2013, notre pays

comptait 548.000 personnes de plus de 80 ans. A l'horizon 2050, il devrait y en avoir 1.250.000.

Si les maisons de repos ne suffisent pas, il faudra trouver d'autres solutions visant à garder les seniors le plus longtemps possible chez eux. En cohabitant avec quelqu'un de plus jeune, par exemple, dans le cadre d'un habitat intergénérationnel. Ou en se faisant aider par des tiers et en réaménageant sa maison en fonction de ses nouveaux besoins.

D'après différentes études - des mutuelles notamment -, la plupart des personnes âgées souhaitent « bien vieillir » afin de pouvoir rester le plus longtemps possible dans leur appartement ou leur maison. Pour ce faire, une série de services existent pour faciliter leur vie au jour le jour. Les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'aides et de soins à domicile. Ces services sont généralement proposés par les régions et les provinces, par les communes via les CPAS, par des organismes privés

ou encore des mutuelles. Une partie de ces frais est d'ailleurs prise en charge par la collectivité et remboursée. ■

PHILIPPE DE BOECK

ENTRETIEN

« Peur d'un secteur à deux vitesses »

Annemie Detramasure est directrice de la maison de repos du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe et présidente de l'Association des directeurs des maisons de

repos publiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

La hausse des prix est-elle inéluctable ?

Sans doute. En moyenne, l'hébergement coûte 1.300-1.400 euros et les allocations de retraite sont très limitées, mais cela vaut ce prix-là en raison des normes, des frais de personnel. Or, nombre de personnes n'y arrivent déjà pas à l'heure actuelle avec leur pension. La plupart du temps, ce sont encore aujourd'hui des

femmes qui ont été femmes au foyer. La crise n'arrange rien et il faudra fatalement aller dans la poche des résidents ou de leur famille même si, dans le service public, il faudra rester dans des limites décentes, mais cela retombera sur le CPAS, ce qui n'est pas le cas dans le privé.

Le secteur public est-il à terme menacé ?

Je crains que l'on arrive à terme à un système à deux vitesses : les moins riches dans le public et à

charge du CPAS, le secteur privé pour les plus riches. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Puis, il y a, dans nos maisons de repos, pas mal de gens qui ne doivent pas y être car ils sont valides mais qui souffrent principalement d'isolement et ont besoin d'encadrement. A terme, ces gens seront écartés des places en maisons de repos parce qu'on ne pourra plus les financer. On ne mettra plus dans les maisons de repos que les grabataires.

Maison de repos

Il s'agit de l'appellation de base officielle des établissements d'accueil des personnes âgées, mais qui ne nécessitent pas de soins quotidiens. Le mot home est dépassé en raison de son caractère péjoratif.

Maison de repos

et de soins

Ces établissements s'adressent à des personnes lourdement dépendantes, qui manifestent des démences, sont invalides ou ont en tout cas besoin de soins quotidiennement. Certains soins y sont compris dans le prix de base.

Séniories

viennent souvent financièrement dans ces frais en remboursant tout ou partie de ces services qui facilitent grandement la vie des personnes âgées ne souhaitant pas quitter leur domicile familial. **L'habitat intergénérationnel.** C'est ce qu'on appelle aussi l'habitat kangourou. Soit la personne âgée accueille sous son toit une personne ou une famille, soit c'est une famille

ou une personne qui ouvre son habitation à la personne âgée. Les tâches peuvent être réparties selon une charte précise signée des deux parties. L'ASBL « 1 toit 2 âges » propose ce genre de services.

L'habitat groupé. C'est le principe des maisons Abbeyfield, par exemple. Ce sont des logements où des espaces communs et des petites unités de vie privées coexistent. La

Maisons de repos non médicalisées et non agréées.

Répartition

Les maisons agréées sont de trois types : publiques (CPAS ; 177 en Wallonie, 31 à Bruxelles), privées (571 en Wallonie, 197 à Bruxelles) ou associatives (ASBL ; 134 en Wallonie et 27 à Bruxelles).

moyenne d'âge des personnes qui optent pour ce type de formule est de 73 ans. Dans les maisons de repos, la moyenne est de 84 ans. Pour être retenu dans une telle résidence, il faut adhérer à la charte de l'association ; mais aussi et surtout être accepté par les résidents de la maison qui ont leur mot à dire dans la sélection du candidat.

ÉVITER LE PLACEMENT

Les solutions alternatives

Aide à domicile. Se faire soigner à domicile, confier ses courses à une aide ménagère, demander à son voisin de sortir le chien ou sous-traiter sa lessive, tous ces services et bien d'autres peuvent être confiés à des tiers. Les mutuelles inter-